



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 novembre 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, LAROCHE, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : M. PICAULT.

Autres personnalités : M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 septembre 2024 ;
- Projet de convention entre le PETER BGP et Vinci Insertion Emploi pour les clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Mise en œuvre d'une phase 2 de la démarche de restauration collective ;
- Avenant n°1 pour prolongation de la durée de la convention CTEC 2021-2024 ;
- Avenant n°7 pour la prolongation de la durée du marché « Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus dans la très belle salle de Chambon-la-Forêt, aimablement mise à disposition par M. BERTHELOT, Maire. Elle remercie M. le Sous-préfet de sa présence à cette réunion.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 septembre 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- Bilan du SCoT et calendrier prévisionnel ;
- Projet de coopération « compensation carbone » ;
- Dossiers CRST (projet Chronos à Yèvre-le-Châtel, liaisons cyclables dans le Quartier du Parquet au Malesherbois, projet de zone humide de Châtillon-Tinville porté par le SMORE, acquisition de véhicule électrique par la CCPG, acquisition de véhicule électrique par Le Malesherbois) ;
- Info sur le calendrier pour la concertation territoriale avec la Région ;
- Point d'info sur le CTEC ;
- Débat sur la phase 2 du projet restauration collective.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Projet de convention entre le PETER BGP et Vinci Insertion Emploi pour les clauses d'insertion dans les marchés publics

Mme BEVIERE présente Mmes PINAULT et OILLIC de la SASU Vinci Insertion Emploi (VIE).

Pour que ces dernières puissent identifier les membres du Bureau, Mme BEVIERE propose de faire un tour de table. VIE a été créée en 2011 pour accompagner les maîtrises d'ouvrages et les entreprises dans leur politique d'insertion et d'emploi, dans l'objectif de favoriser l'emploi durable.

VIE propose un bouquet de services, mais le sujet concerne ici la coordination et la gestion de la clause sociale dans les marchés publics. Cette thématique prend de plus en plus d'importance.

David VOYER précise que c'est à sa demande qu'un travail de partenariat avec VIE a été engagé, pas uniquement pour les projets obligés de mettre en place des clauses d'insertion pour obtenir un financement régional via le CRST 2022-2028.

Mme OILLIC indique que la prestation d'assistance maîtrise d'ouvrage insertion se décline en plusieurs points :

- Elaboration d'une stratégie inclusive et territoriale dans le cadre d'un marché,
- Impulsion et pilotage de la démarche Insertion auprès des acteurs,
- Animation de réunion,
- Suivi des objectifs et contrôle.

David VOYER précise que cette prestation, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, est finançable comme les prestations de coordination SPS, missions de contrôles, etc.

Mme PINAULT indique que VIE est actuellement en mission pour la commune de Pithiviers, la CC du Pithiverais et que des contacts ont déjà été pris avec les communes de Puiseaux et du Malesherbois.

Dans le cadre du projet proposé à l'échelle du PETR, les acteurs du territoire pourront s'appuyer sur une interlocutrice dédiée, qui au-delà de la mise en œuvre et du suivi des clauses, assurera des permanences pour les donneurs d'ordre, les entreprises ou les bénéficiaires. L'objectif est de structurer une offre qui participe du retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées (bénéficiaires RSA, jeunes suivis par la Mission Locale, demandeurs d'emploi), mais aussi les alternants, etc.

Au profit de cette démarche partenariale, unique en Région, les maîtres d'ouvrage bénéficieront d'une tarification négociée :

- 2€/h pour tous les projets dont la volumétrie d'heures clausées se situe entre 1 000h et 5 000h,
- 1,5€/h pour les projets au-delà de 5 000h.

La convention sera annuelle, avec tacite reconduction. Un bilan annuel sera produit.

Mme BEVIERE les remercie de cette présentation et des compléments de réponse, leur souhaite un bon retour puis, Mmes PINAULT et OILLIC ayant quitté la salle, propose aux membres du Bureau de se prononcer sur ce projet de convention.

Les membres du Bureau ne formulent pas d'objection à la mise en œuvre de cette convention annuelle, le projet est adopté à l'unanimité.

Une délibération sera prise dans ce sens au prochain Bureau du PETR.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a trois dossiers à étudier.

« Création d'une voie douce entre le chemin de Cloureau et la Groue ». Commune de Dadonville.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, qui présente le projet.

Avant la construction du nouveau collège à Dadonville, la commune avait mis en place un schéma d'aménagement de voies douces, qui était arrivé à son terme.

En 2021, le Conseil départemental du Loiret finalisait la construction du collège Mary Jackson, le long de la D623, permettant d'accueillir 540 élèves environ.

Ce nouveau pôle a incité la commune à réaliser une nouvelle voie douce depuis le Chemin de Cloureau le long de la D921, ce qui permettra aux 400 habitants du hameau de Denainvilliers, notamment les collégiens, à se rendre en toute sécurité au collège, à la zone d'activités commerciales de la Groue, ou de rejoindre le centre-ville de Pithiviers.

Jusqu'à-là, les habitants étaient obligés de traverser la D921, ce qui présentait un risque majeur.

La commune maitrisait le foncier, ce qui a facilité la mise en œuvre du projet, rapidement.

La voie douce, d'une largeur de 1,5m, n'est pas bitumée. Elle est en calcaire, sur une longueur de 540 mètres. Le décrochement où l'on peut se garer aux abords du carrefour de la Groue est maintenu. Devant la propriété située devant le rond-point, les trottoirs ont été refaits. Un passage piéton a été matérialisé.

Ces aménagements permettent donc une mobilité en toute sécurité.

Dépenses retenues :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Travaux de voirie.

Coût HT du projet : 83 005,00 €

Coût HT éligible : 83 005,00 €

Subvention régionale sollicitée : 41 500,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Mme CHARVIN ne prend pas part au vote. Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Rénovation de l’éclairage public Quartier du Parquet à Malesherbes » (ref. dossier 00042446). Commune du Malesherbois.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GAURAT, Maire du Malesherbis, qui présente le projet, qui fait partie d’un ensemble plus global examiné le mois dernier en Bureau.

Il s’agit de rénover les éclairages publics dans ce quartier ; ils sont éteints la nuit, entre 23h et 5h du matin, depuis septembre 2022.

5% des heures travaillées le seront dans le cadre de clauses d’insertion.

Dans le cadre de la présente demande de subvention, 30 unités seront réhabilitées au terme du projet par des LED.

38 unités sont ajoutées dans le quartier.

Nombre de KWh économisés par an : 6 314

Nombre de GES évités par an (en KgEqCO₂) : 0,38

Nature des dépenses faisant l’objet de la demande :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Travaux de rénovation de l’éclairage
- AMO
- Publicité.

Coût HT du projet : 1 634 342,34 €

Coût HT éligible : 104 463,92 €

Subvention régionale sollicitée : 41 700,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles retenues.

M. GAURAT ne prend pas part au vote. Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques ». CC du Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à M. BRUNEAU, Président de la CCDP, qui indique que la CC Du Pithiverais a fait l’acquisition de deux véhicules utilitaires électriques, modèle CITROEN Berlingo en 2023, et NISSAN Townstar en 2024, en remplacement de véhicules diesel.

Ces nouveaux véhicules permettront d’économiser environ 13 700 CO₂ par an (base des km des années précédentes).

Coût HT du projet : 57 348,43 €.

Coût HT éligible : 53 522,93 €.

Subvention régionale sollicitée : 8 000,00 €, soit 15 % des dépenses éligibles retenues (forfait de 4 000 €/véhicule).

M. BRUNEAU ne prend pas part au vote. Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

Mme BEVIERE passe ensuite la parole à David VOYER, qui fait état de la consommation du CRST jusqu’au dernier Bureau du mois de septembre, soit 2 ans après le démarrage du contrat avec la Région.

Mme BEVIERE réinterroge Mme DAUVILLIERS au sujet de la piscine dans le Beaunois. Une décision a-t-elle été prise, car à ce jour, le PETR n’a pas eu de réponse à la question posée par courrier ?

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 7 novembre 2024. Page 3 sur 5

Mme DAUVILLIERS évoque les difficultés entre élus de la CCPG à ce sujet. A ce jour, aucun consensus n'a été obtenu. Elle sollicite donc un délai complémentaire.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR prévoit depuis le printemps de faire une demande d'avenant, certaines enveloppes étant déjà surconsommées. 500 000 € sont en jeu ici.

Même sans décision de la part des élus communautaires, le projet d'avenant devra être présenté au Bureau afin de ne pas pénaliser les programmes prêts à sortir.

Mise en œuvre d'une phase 2 de la démarche de restauration collective

Mme BEVIERE rappelle que la phase 1 de ce projet s'est déroulée en 2023-2024, avec l'accompagnement de 7 structures de restauration collective du territoire, publiques et privées.

La restitution des actions s'est tenue en juin dernier, dans les locaux de la MFR du Pithiverais. A cette occasion, les participants ont exprimé leur volonté de poursuivre les travaux et accompagnements, les formations, les visites auprès des exploitations agricoles, et de démarrer un travail sur la mise en place d'une légumerie-conserverie, la problématique de la saisonnalité étant importante, notamment l'été, où les productions légumières sont fortes, mais où les besoins sont moindres.

Un débat avait été mis à l'ordre du jour du dernier Bureau pour la mise en œuvre de la phase 2. Les membres avaient émis un avis favorable.

Mme BEVIERE indique qu'un travail de partenariat s'est poursuivi avec la Chambre d'agriculture du Loiret. Un financement via le dispositif de compensation agricole est, cette fois encore, possible.

La phase 2 du projet est structuré en plusieurs points :

- Poursuite de l'accompagnement collectif et individuel,
- Réalisation d'une pré-étude de faisabilité pour la légumerie-conserverie,
- Organisation de COPIL et réalisation du bilan,
- Impression d'affiches à apposer dans les cantines.

Le budget de cette phase 2 s'élève à environ 16 700 € TTC.

Le financement par la compensation agricole est sollicité aux taux maximum, c'est pourquoi la délibération indique une demande à hauteur de 100%.

Le projet sera présenté à la CDPENAF du 26 novembre prochain.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avenant n°1 pour prolongation de la durée de la convention CTEC 2021-2024

Mme BEVIERE rappelle que l'animation du CTEC a démarré en 2021, mais que, faute d'animateur, le projet n'a pas avancé, hormis l'étude de reliquats azotés.

Cependant, il y a nécessité d'une animation spécifique pour mener à bien le programme d'actions et atteindre les objectifs fixés avec l'AESN, dont l'accompagnement des démarches BAC.

Le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie reconduit le principe de partenariat entre l'Agence et les maîtres d'ouvrage compétents au travers du Contrat Territorial (nouvelle dénomination des CTEC), cependant, l'année 2025 est considérée comme une année de transition, période durant laquelle le PETR devra établir le bilan du CTEC actuel et préparer la nouvelle contractualisation 2026-2028.

Il est donc proposé de proroger la convention n°1092403 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie jusqu'au 31 décembre 2025, pour le financement des actions et programmes relevant du CTEC du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais 2021-2024, dont le poste de chargé(e) de mission Contrat Territorial Eau et Climat.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avenant n°6 pour la prolongation de la durée du marché « Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin »

Mme BEVIERE rappelle que cette étude portée dans le cadre de la CLE du SAGE Nappe de Beauce connaît des retards, accumulés lors des différentes phases de l'étude, et que, compte tenu de la difficulté technique et le sujet sensible, un temps de concertation s'avère encore nécessaire.

Il convient donc de prolonger, par un 7^{ème} avenant, l'exécution de cette étude de 12 mois, ce qui porte la fin du marché au 17 novembre 2025, au lieu du 18 novembre 2024.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 19 décembre à 17h, dans les locaux du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h25.

Monique BEVIERE, Présidente